Québec, le 22 avril 2004

Messieurs Sam Hamad et Pierre Corbeil 600-0118 Cabinet du ministre délégué à la Forêt, à la Faune et des parcs 5700, 4^e avenue ouest Bureau A-308 Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Objet : Projet de directives sur la protection et la mise en valeur des habitats fauniques

Messieurs les ministres,

Je vous écris au nom du Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF) en conformité avec l'article 9 de l'Entente modifiant l'entente de la Paix des Braves et concernant le projet de directives relatives à la protection des habitats fauniques.

Depuis sa création en septembre dernier, le CCQF a entrepris son mandat avec détermination, diligence et dans un climat de grande collaboration. Particulièrement, le CCQF porte une grande attention aux articles 59 et 60 de l'Annexe C qui prévoient l'élaboration d'un « projet de directives visant à introduire dans le processus de planification de l'aménagement forestier des stratégies permettant de prendre en compte la protection et la mise en valeur des habitats fauniques ».

Messieurs les ministres, ces directives représentent un ajout majeur à la mise en œuvre d'un régime forestier adapté dans le territoire de l'Entente car la problématique faunique constitue un élément central des préoccupations des Cris pour la protection et le maintien de leur mode de vie traditionnel. Le report d'un an des calculs de la possibilité forestière que vous avez annoncé le 29 mars dernier nous donne l'opportunité de mettre à profit ce délai pour développer ces directives afin qu'elles puissent être considérées lors de la confection des plans généraux d'aménagement forestier.

Pour l'année 2004, le CCQF poursuit l'objectif de développer une démarche d'élaboration de directives de protection et de mise en valeur des habitats fauniques dont une des étapes incontournables consiste à incorporer le savoir traditionnel des maîtres trappeurs Cris aux connaissances scientifiques disponibles. Cette démarche consistera à procéder aux diagnostics de l'état des ressources forestières et fauniques à l'intérieur des territoires Cris. Cette démarche étant complexe, elle se doit d'être

Conseil Cris-Québec sur la foresterie/ Cree-Quebec Forestry Board Waswanipi (Québec) JOY 3C0 2875, boulevard Laurier, Édifice Le Delta, bureau 1180, 11^e étage Sainte-Foy (Québec) G1V 2M2

Tel: (418) 528-0002 Fax: (418) 528-0005 1

évolutive afin de tenir compte de la disponibilité des connaissances et aussi de répondre aux besoins de formation et d'encadrement des différents intervenants impliqués dans sa mise en œuvre.

Par ailleurs, la démarche devra considérer les différents niveaux de planification forestière : le niveau stratégique (soit les plans généraux d'aménagement forestier ou PGAF) et le niveau opérationnel (soit les plans annuels d'intervention forestière ou PAIF) ainsi que les objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier. Nous souhaitons, Messieurs les ministres, que les représentants des secteurs Forêts et Faune collaborent étroitement à ce projet de même que les représentants de la partie Crie.

Voici les résultats que le CCQF escompte réaliser au cours de la prochaine année :

- dans un premier temps, établir les enjeux prioritaires en terme des objectifs de protection et de mise en valeur des habitats fauniques;
- par la suite, identifier les priorités en terme de milieux et espèces spécifiques à protéger et de la nature des interventions;
- et, finalement, sélectionner des milieux visés pour la mise en œuvre de mesures de protection. On peut imaginer à cette étape la mise en place de projets pilotes permettant de raffiner les approches et outils proposés.

Nous sommes conscients, Messieurs les ministres, que cette démarche sera mise en place progressivement. L'an prochain à cette période, nous serons en mesure de vous soumettre des recommandations plus spécifiques pour assurer la protection des habitats et espèces jugés prioritaires dans le cadre des futurs plans généraux d'aménagement forestiers et des processus annuels de planification des interventions forestières.

Nous reconnaissons que toute cette approche est novatrice et représente un réel défi mais nous sommes déterminés à le mener à terme. Soyez assuré, Messieurs les ministres, de l'entière collaboration des membres du Conseil Cris-Québec sur la foresterie.

Le président du Conseil,

Jean-Pierre Gauthier